



ASSISTANCE
MÉCANIQUE
SERVICE

✓ Garantie 12 Mois

✓ 10 ans ou 200 000 km

✓ Tous Risques Sauf
(Moins de 100 000 km et moins de 5 ans)

✓ Couverture complète
(De 100 001 à 150 000 km ou entre 5 et 7 ans)

✓ Moteur, Boite, Pont & organe de sécurité
(De 150 000 km à 200 000 km ou entre 7 et 10 ans)

GARANTIE LINGOT

• Garantie Tous Risques Sauf

L'ensemble des pièces est couvert par ce contrat, à l'exclusion des organes, composants et opérations cités ci-après:

PIÈCES EXCLUES:

- La carrosserie, la peinture, le toit ouvrant mécanique (en cas de toit ouvrant électrique, son moteur est couvert), la capote manuelle ou électrique et ses commandes, la sellerie et les organes affectés à cette dernière, le toit amovible et les organes affectés à ce dernier.
- Les dommages causés par la corrosion.
- Les pneumatiques et jantes.
- Les vitres, lunettes (dégivrantes ou non) rétroviseurs (en cas de rétroviseurs électriques seuls les moteurs sont couverts), phares, feux.
- Les disques (freins et embrayage), les tambours, les plaquettes et garnitures de freins.
- L'échappement (pot, silencieux et tubes) catalysés ou non.
- Les amortisseurs, sauf en cas de casse fortuite.
- Les bougies et bougies de préchauffage.
- Toutes les durits, les courroies (la courroie de distribution est exclue, à moins qu'elle n'ait été remplacée selon les recommandations du constructeur), canalisations, flexibles, câbles, câblages et tous les faisceaux.
- Tous les filtres.
- Les réservoirs.
- Les pédales, les leviers de vitesses et de frein à main, les ceintures de sécurité et système airbag.
- La batterie, les fusibles, les ampoules. L'autoradio, lecteur CD, lecteur DVD, chargeur CD, écran vidéo, l'installation audiophone, les antennes et leurs moteurs, téléphone de voiture, allume-cigare.
- L'installation antiviol, le système de verrouillage de direction, et les serrures mécaniques.
- Carte magnétique de démarrage (une seule sera prise en charge pendant toute la durée de validité du contrat).
- Tous les joints, (le joint de culasse est couvert).
- Toute installation non nécessaire au fonctionnement normal du véhicule (GPS, installation informatique ...), les installations radio, vidéo, hifi.
- Installation GPL
- Pour les camping-cars: La cellule et ses composants.

• Garantie Risque Dénommé Complète

PIÈCES COUVERTES:

- **DANS LE MOTEUR** : Les pièces lubrifiées en mouvement suivantes: chemises, pistons et axes, segments, bielles, coussinets vilebrequin, pompe à huile, chaîne de distribution lubrifiée, pignons, poussoirs, culbuteurs, arbres à cames, soupapes, guides et valves, culasse (sauf carter et joints)
- **DANS LE TURBO** (Sauf conduits et durits)
- **DANS LE CIRCUIT DE REFROIDISSEMENT**: Radiateurs d'eau et d'huile, pompe à eau, calorstat et thermocontact, motoventilateur de refroidissement, joint de culasse (sauf conduits et durits).
- **DANS LA BOITE DE VITESSES**
 - Boîte de vitesses mécanique: Arbres, roulements, pignons, anneaux de synchro, baladeur, axes et fourchettes de sélection interne (sauf carter, joints, boîte de transfert et over drive).
 - Boîte de vitesses automatique: Convertisseurs, arbres de turbine, arbre de pompe à huile (sauf carter, joints, et boîtier de gestion).
- **DANS LE PONT**: Les pièces lubrifiées à l'intérieur du pont, pignons, roulements, couronne planétaire et satellite (sauf carter et joints).
- **DANS LE SYSTEME DE TRANSMISSION**: Arbre longitudinal (sauf flectors), transmissions, soufflets, paliers.
- **DANS LE SYSTEME D'ALIMENTATION - CARBURATION**: Carburateur, pompe à injection, pompe à carburant, pompe électrique d'alimentation, boîtier électronique de gestion (calculateur uniquement).
- **DANS LE CIRCUIT ELECTRIQUE**: Alternateur, régulateur de tension, démarreur, balais-lanceurs, moteur essuie-glaces, moteur lève-vitres, moteur toit ouvrant, celluloïd électromagnétique des portes, ventilateur de chauffage, module électronique d'allumage et bobines.
- **DANS LE SYSTEME DE FREINAGE**: maître-cylindre, répartiteur, servofrein, pompe d'assistance, groupe électro-pompe ABS ou ABR, système hydraulique de suspension (sauf sphères et amortisseurs, joints, conduits et durits).
- **DANS LES ORGANES DE DIRECTION**: Crémaillère, vérins de direction, pompe d'assistance (sauf conduits et durits).
- **PIECES**: Uniquement les pièces ci-dessus énumérées, **ET SEULEMENT EN CAS DE CASSE FORTUITE**.

•Garantie Risque Dénommé Moteur / Boîte / Pont

PIÈCES COUVERTES :

- **DANS LE MOTEUR** : Les pièces lubrifiées en mouvement suivantes: chemises, pistons et axes, segments, bielles, coussinets vilebrequin, pompe à huile, chaîne de distribution lubrifiée, pignons, poussoirs, culbuteurs, arbres à cames, soupapes, guides et valves, culasse (sauf carter et joints).
- **DANS LE CIRCUIT DE REFROIDISSEMENT** : Joint de culasse
- **DANS LA BOITE DE VITESSES**
 - Boîte de vitesses mécanique: Arbres, roulements, pignons, anneaux de synchro, baladeur, axes et fourchettes de sélection interne (sauf carter, joints, boîte de transfert et over drive),
 - Boîte de vitesses automatique: Convertisseurs, arbres de turbine, arbre de pompe à huile (sauf carter, joints, et boîtier de gestion).
- **DANS LE PONT**: Les pièces lubrifiées à l'intérieur du pont, pignons, roulements, couronne planétaire et satellite (sauf carter et joints).
- **DANS LE CIRCUIT ELECTRIQUE** : Démarreur, alternateur uniquement.
- **DANS LE SYSTEME DE FREINAGE** : maître-cylindre de freins uniquement.
- **DANS LES ORGANES DE DIRECTION** : crémaillère uniquement.
- **PIECES** : Uniquement les pièces ci-dessus énumérées, ET SEULEMENT EN CAS DE CASSE FORTUITE.

DISPOSITIONS COMMUNES A TOUS LES NIVEAUX DE GARANTIE

- Les petites fournitures, les consommables, les ingrédients non nécessaires à la remise en état d'une pièce couverte, ni les éléments inhérents à l'entretien du véhicule.
- Les essais,
- Les opérations d'entretien,
- l'équilibrage des roues
- Les réglages non occasionnés par une panne garantie.

• INGREDIENTS

Les ingrédients sont pris en charge uniquement si nécessaires à la remise en état, suite à la défaillance d'une pièce garantie.

• MAIN-D'OEUVRE

Barème du constructeur appliqué uniquement sur le remplacement des pièces défectueuses garanties. La main-d'œuvre afférente à la recherche de panne ne sera acceptée que pour les pièces prises en charge, et dans la limite de 0 h 30 maximum.

ENGAGEMENT MAXIMUM ET LIMITATIONS

L'engagement maximum de la présente garantie est fixé en considération de la garantie applicable, déterminée en fonction de l'âge ou du kilométrage du véhicule **au jour du sinistre** selon le détail qui suit :

| | | |
|--|---|--|
| Véhicules jusqu'à 100000 km ou de moins de 5 ans | Véhicules de 100 001 à 150 000 km ou de plus de 5 ans et de moins de 7 ans | Véhicule de 150 001 à 200 000 km ou de plus de 7 ans et moins de 10 ans |
| (1er des deux termes atteint) Au jour du sinistre | (1er des deux termes atteint) Au jour du sinistre | (1er des deux termes atteint) Au jour du sinistre |

Garantie Tous Risques Sauf

Valeur vénale du véhicule,
à dire d'expert, au jour,
du dernier sinistre

Garantie Risque Dénommé Complète

2280,00 € TTC par intervention

Garantie Risque Dénommé Moteur/Boîte/Pont

1 524,49 € TTC par intervention